

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/18

Etaient présents :

BERTHON Yves
BONJEAN Roland
BOUARD Audrey
BOUVIER Sophie
BRUNHES Julien (secrétaire de séance)
BUC Emmanuel
CHARLEMAGNE Serge
FOURNIER Nadège
GOURDON Anne-Marie
MERCIER Antoinette
RENAULT Séverine
THOMAS Daniel

Absent(e)s

BUC Emmanuel
FARGES Pierre
RIBIERE Bruno
RONGEN Nathalie

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17.05.2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Convention « Aménagement et protection du ruisseau de Macon sur des propriétés privées »

C'est essentiellement la commune de la Roche-Blanche, déjà signataire, qui est concernée, ainsi que deux propriétaires privés (1 sur chaque commune, dont M. Richard Vernadat domicilié à Jussat/Chanonat), puis la commune de Chanonat pour une toute petite partie la concernant.

Cette convention qui sera signée entre les deux communes, les deux propriétaires privés ainsi que par M. Gilles Pétel, président du SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon), a pour vocation principale la protection du site contre les motos, d'assurer le nettoyage et la maintenance des équipements.

Pour cela, annuellement, la commune de Chanonat détachera sur une journée, un ou deux agents en renfort des équipes techniques de la commune de la Roche-Blanche. Les propriétaires privés, quant à eux, s'engagent à laisser les promeneurs

traverser leur propriété. Un exemplaire de ladite convention sera envoyé aux membres du conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, valide la convention et donne au maire tout pouvoir pour la signer.

Point 3 : Modification des horaires de la garderie

Actuellement la garderie se termine à 18h15 chaque soir. Il y a une forte demande des parents pour une ouverture jusqu'à 18h30. Après étude, il apparaît faisable de mettre en place ce nouvel horaire sans surcoût supplémentaire.

Pour le bon respect de ces nouveaux horaires, un règlement intérieur devra dorénavant être signé par chaque parent concerné. M. le Maire se réservera le droit, le cas échéant, en cas de retards répétés, de procéder à des exclusions.

Le nouvel horaire est validé à l'unanimité.

Point 4 : Titularisation de Mme Giraud en tant qu'adjointe technique territoriale (9h/semaine)

Stagiaire depuis une année à 9h/semaine, M. le Maire propose de titulariser Madame Giraud qui donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette titularisation.

Point 5 : Délibération approuvant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)

Un document complet et détaillé est remis au conseil municipal. Après consultation de ce rapport et précisions apportées par M. le Maire, ledit rapport est mis au vote.

Le conseil, à l'unanimité, vote cette délibération.

Point 6 : Décision modificative n° 2 : budget principal (fonctionnement)

La commune de Chanonat a pris la décision de racheter l'ensemble des biens à l'EPF-Smaf. Ce rachat a pris plus de temps que prévu et la commune doit verser une contribution (intérêts échus) à l'EPF-Smaf non prévue au budget. Il s'agit d'une somme de 6 600 € qui seront pris au chapitre 66, article 66-111.

Le conseil, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

Point 7 : Rachat des immeubles achetés par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune : nouveau montant et délibération à prendre

Sont sortis de la liste initiale :

- La parcelle de terrain située à Tascy (car toujours en affermage par Mr de Quatre Barbe qui a refusé de signer...

En attente d'une procédure pour le fermier, cette parcelle servira, à terme, à stocker le sel/sable dans le cadre du projet d'installation des services techniques.

- L'immeuble qui s'est effondré à côté de l'église (et qui reste pour l'instant en charge de l'EPF-Smaf jusqu'à sa reconstruction) il va être procédé à sa démolition (à la charge de la commune)
- Le nouveau restant dû s'élève à 244 646,98 € soit près de 100 000 € de moins que prévu initialement

Le conseil, à l'unanimité vote cette délibération.

Point 8 : Construction du restaurant scolaire/salles d'activité : avenant n°2 concernant la maîtrise d'œuvre

Le cabinet d'architecte, Ilot Architecture, réclame à la commune la somme de 27 980 € supplémentaire (premiers émoluments fixés à 190 000 €) motivée pour leur part, par la réalisation suite à nos observations, d'un deuxième puis d'un troisième APD (avant-projet définitif).

Ilot Architecture s'engage à respecter le planning initial pour que la préfecture puisse maintenir l'engagement des subventions acquises que sont la DETR + Contrat de ruralité fléchés exclusivement pour cette tranche, sur le bâtiment de restauration scolaire.

La deuxième tranche de subventions selon le même montage technique sera à flécher sur la salle d'activité, avec l'espoir d'un subventionnement de l'ordre de 60 à 75 % pour chacune des tranches.

Il est à noter que ce troisième APD correspond maintenant en tous points à nos derniers commentaires en termes de recherche d'économies diverses tant sur la surface bâtementaire à construire réduite que sur sa fonctionnalité optimisée.

Le conseil, à l'unanimité se prononce favorable à cet avenant et valide le nouveau plan de financement.

Point 9 : Examen de la demande de la SEAU d'honoraires complémentaires

Sur proposition du Maire, le conseil, à l'unanimité se prononce favorablement au refus de paiement de ces honoraires non justifiés.

Point 10 : Délibération sur le plan de financement actualisé du projet de construction du restaurant scolaire/salles d'activité

Se référer au point 8

Point 11 : Examen de la demande de la société FREE et examen du devis du SIEG et délibération éventuelle sur cette opération

Pour finaliser l'installation de ce relais sur une parcelle privée (Mr Billaudet au lieu dit « Cotolas » sur le plateau de la Serre, il est nécessaire de faire procéder à l'extension du réseau électrique pour son alimentation. Pour un montage financier à

hauteur de 120 000 € entre le SIEF et FREE, il apparaît que si la commune se porte demandeuse du dit branchement cela permet une économie de 60 000 € pour FREE.

Le conseil, à l'unanimité, propose de reporter sa décision au mois de septembre et mandate le Maire pour négocier une contrepartie auprès de FREE.

Point 12 : Renoncement à la mise en œuvre de la délibération de révision du PLU de la commune

Le conseil, à l'unanimité, se porte favorable à ce renoncement

Point 13 : Bilan financier de l'opération de restauration de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre et organisation de la cérémonie d'inauguration

Il reste pour l'instant à charge pour la commune la somme de 8 598,98 €, la souscription court encore et nous avons de promesses de dons à hauteur de cette somme. Le bilan est donc positif, cette réalisation devrait s'autofinancer sans impacts aucun pour la collectivité.

Le conseil étudie une date pour inaugurer cette restauration

Point 14 : Point sur l'aménagement de la traverse du village de Chanonat (RD 52)

Les travaux ont démarré avec une semaine de retard par rapport au planning, mais la société s'engage à finir dans les temps pour mi-septembre dans une économie très maîtrisée.

Le conseil étudie une date pour inaugurer cette traverse.

Point 15 : Organisation d'une réunion d'accueil des nouveaux habitants

Le conseil propose la date du 20 octobre à 11 h à la salle des loisirs, et réfléchit dès à présent au déroulé et contenu.

Point 16 : Questions diverses

Difficulté d'accès PMR au cimetière de Chanonat, la commission cimetière s'empare du problème et réfléchit dès à présent à une installation de type plan incliné.

Demande pour l'élargissement des panneaux des containers derrière la salle des loisirs, les services techniques sont mandatés pour modifier l'implantation actuelle.

Pourquoi le béal du moulin est asséché depuis quelques temps ? Ceci est anormal, la mairie se renseigne sur la cause.

Information portée au conseil sur un atelier concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) auquel se sont rendus Nadège Fournier et Julien Brunhes, la commission urbanisme sera convoquée avant la fin du mois de juillet.

Le séance est levée à 22h